

DÉCISIONS

# D2023\_33 Établissement d'une convention d'occupation précaire portant sur les parcelles AW229 et AT22 à Gignac

1 DOCUMENT - Publié le 12 septembre 2023

D2023\_33\_Etablissement\_d\_une\_convention\_d\_occupation\_precaire.pdf

Télécharger

# PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT  
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS